

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 23 septembre 2014 à 21 heures, à la salle Flore laurentienne située au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

SONT PRÉSENTS :

COMMISSAIRES :

Mmes Lucie Désilets, Denise Girard et Colette Larose

MM Michel Gervais, Benoît Laganière et Michel Parent

Formant quorum sous la présidence de Mme Lucie Désilets.

COMMISSAIRES REPRÉSENTANT LES PARENTS:

Du primaire : Mme Valérie St-Laurent

Du secondaire : M. Jacques Seminario

COMMISSAIRE ABSENT :

M. Normand Héroux

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Mmes Francine Chabot, Michelle Laguë et Nicole Leblanc, commissaires
MM. Roch Dumont, Nicolas Léonard, Serge Mainville et Jean-Pierre Picard, commissaires

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Raynald Thibeault, directeur général
M. Anthony Bellini, directeur général adjoint
Mme Sylvie Caron, directrice générale adjointe
M. Daniel Tremblay, directeur général adjoint
Me Marylène Drouin, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
M. Éric Lafrance, directeur du Service des ressources matérielles
Mme Sylvie Vigneault, directrice du Service des technologies de l'information
Mme Louise Nadon, directrice adjointe du Service des ressources matérielles

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, Mme Lucie Désilets, déclare la séance ouverte.
Il est 22 h 30.

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

2

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2014

04-CE-2014-2015

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. Michel Gervais :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal :
 - 3.1 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 août 2014
4. Questions orales du public
5. Affaires de la Direction générale
6. Affaires du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
 - 6.1 Contrat des services de communications – reconduction annuelle
7. Affaires du Service des ressources éducatives
 - 7.1 Octroi de contrat – ressource éducative numérique Netmaths
8. Affaires du Service des ressources humaines
9. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire
10. Affaires du Service des ressources financières
11. Affaires du Service des ressources matérielles
 - 11.1 Octroi de contrat – rachat de plans et services professionnels – projet de construction d'une nouvelle école primaire pour le secteur des « C » à Brossard
 - 11.2 Centre de formation professionnelle Pierre-Dupuy – mise aux normes – salle d'entreposage des gaz de soudure
12. Affaires du Service des technologies de l'information
 - 12.1 Octroi de contrat – entretien d'équipement de Cisco
13. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
14. Autres points
 - 14.1 Dépenses de la présidence du Conseil – autorisation
15. Questions orales du public
16. Parole aux commissaires
17. Ajournement ou clôture de la séance

05-CE-2014-2015

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 AOÛT 2014

IL EST PROPOSÉ par M. Jacques Seminario que le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 août 2014 soit adopté avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

3

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2014

QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Aucune personne n'a pris la parole.

06-CE-2014-2015

CONTRAT DES SERVICES DE COMMUNICATIONS – RECONDUCTION ANNUELLE

CONSIDÉRANT que, le 6 décembre 2011, le comité exécutif de la CSMV octroyait le contrat de services de communication à l'entreprise *Idéa Communications inc.* pour la période du 1^{er} février 2012 au 31 janvier 2014 avec l'option de renouveler le contrat annuellement jusqu'à un maximum de trois années portant la durée maximale du contrat à cinq ans (résolution 34-CE-2011-2012);

CONSIDÉRANT que, le 26 novembre 2013, le Comité exécutif a renouvelé ce contrat, pour la période du 1^{er} février 2014 au 31 janvier 2015;

CONSIDÉRANT que ce contrat viendra donc à échéance le 31 janvier 2015;

CONSIDÉRANT que le secteur des communications recommande d'exercer l'option de renouvellement afin de renouveler ce contrat pour une période d'une année, aux mêmes conditions que celles prévues au contrat initial et en majorant les taux horaires de l'indice des prix à la consommation (IPC) de la province de Québec, pour la moyenne annuelle de 2014;

CONSIDÉRANT que la valeur totale du contrat correspond à la délégation de pouvoirs du Comité exécutif;

II EST PROPOSÉ par M. Benoît Laganière :

- 1° d'**OCTROYER** le contrat de services de communication à l'entreprise *Idéa Communications inc.* pour la période du 1^{er} février 2015 au 31 janvier 2016, dont le montant est évalué annuellement à 90 000\$ taxes incluses, aux mêmes conditions que celles prévues au contrat initial et en majorant les taux horaires de l'IPC de la province de Québec (moyenne annuelle de 2014);
- 2° d'**AUTORISER** la directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

4

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2014

07-CE-2014-2015

**OCTROI DE CONTRAT – RESSOURCE ÉDUCATIVE NUMÉRIQUE
NETMATHS**

CONSIDÉRANT l'article 5.4.4 de la *Politique d'achat relative aux contrats d'approvisionnement de service et de travaux de construction* – dans un cas particulier et pour des motifs légitimes (...) toute dérogation pourrait être approuvée par l'instance délégataire supérieure;

CONSIDÉRANT que la ressource éducative numérique Netmaths est la seule plateforme virtuelle pour le primaire et le secondaire où l'on retrouve en un seul endroit plus de 100 démonstrations de type « didacticiel », 12 000 exercices, un outil de suivi des élèves en fonction de leurs réussites et des défis rencontrés, un lexique mathématique et un glossaire des différentes formules mathématiques;

CONSIDÉRANT que cette ressource éducative numérique facilite également l'exploitation du tableau numérique interactif (TNI) en salle de classe, l'accès via le Web et l'utilisation sur une tablette numérique;

IL EST PROPOSÉ par M. Michel Gervais :

- 1° **QUE** le contrat relatif à la ressource éducative numérique « Netmaths » soit accordé au fournisseur « Scolab inc. » pour un montant approximatif de 66 000 \$ avant taxes, pour la durée du contrat;
- 2° **QUE** ce contrat soit d'une durée d'un (1) an, soit du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015;
- 3° **QUE** la direction du Service des ressources éducatives soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

08-CE-2014-2015

**OCTROI DE CONTRAT – RACHAT DE PLANS ET SERVICES
PROFESSIONNELS – PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE
ÉCOLE PRIMAIRE POUR LE SECTEUR DES « C » À BROSSARD**

CONSIDÉRANT la résolution 45-CC-2013-2014 adoptée par le Conseil des commissaires lors de la séance ordinaire du 22 octobre 2013, autorisant la liste des prestataires de services qualifiés en architecture pour la période du 1^{er} novembre 2013 au 31 octobre 2016 (trois ans);

CONSIDÉRANT l'article 24 du *Règlement sur les contrats de services des organismes publics* (ci-après le « Règlement ») qui mentionne qu'un « organisme public doit solliciter uniquement une démonstration de la qualité pour adjuger un contrat d'architecture ou de génie (...) »;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

5

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2014

CONSIDÉRANT que selon l'article 45 du Règlement, « (...) tout contrat subséquent à la qualification de prestataires de services est restreint aux seuls prestataires qualifiés et, lorsqu'un tel contrat comporte une dépense égale ou supérieure au seuil d'appel d'offres public, il doit faire l'objet d'un appel d'offres public »;

CONSIDÉRANT que, conformément au Règlement, le Service des ressources matérielles a procédé à une démarche d'appel d'offres public fondée uniquement sur une évaluation de la qualité afin d'octroyer un contrat relatif au rachat de plans et à l'exécution subséquente de services professionnels pour le projet de construction d'une nouvelle école primaire 24-4-3 dans le secteur des « C » à Brossard;

CONSIDÉRANT que l'article 26 du Règlement prévoit la composition d'un comité de sélection pour évaluer le niveau de qualité des propositions reçues;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a été constitué conformément à la *Politique de gestion contractuelle concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics du réseau de l'éducation* (ci-après la « Politique »), comprenant un secrétaire, deux membres internes et un membre externe;

CONSIDÉRANT que ce comité de sélection, dûment constitué selon la Politique, recommande la proposition n° 1 – plans de l'école primaire Plein-Soleil (CSGS) - du prestataire de services « Leclerc associés architectes inc. » selon le tableau des soumissionnaires ci-joint, à la suite de l'analyse des propositions soumises par deux (2) prestataires de services qualifiés en architecture;

CONSIDÉRANT que selon l'article 15 du *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs* de la Commission scolaire, le Comité exécutif peut octroyer les contrats de services professionnels pour les projets de construction ou d'agrandissement financés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

IL EST PROPOSÉ par Mme Denise Girard :

- 1° **QUE** le contrat relatif au rachat de plans et à l'exécution subséquente de services professionnels pour le projet de construction d'une nouvelle école primaire 24-4-3 dans le secteur des « C » à Brossard soit octroyé au prestataire de services qualifié « Leclerc associés architectes inc. » pour sa proposition n° 1 – plans de l'école primaire Plein-Soleil (CSGS), selon la recommandation du comité de sélection constitué conformément à la Politique;
- 2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

6

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2014

09-CE-2014-2015

**CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE PIERRE-DUPUY – MISE
AUX NORMES – SALLE D'ENTREPOSAGE DES GAZ DE SOUDURE**

CONSIDÉRANT que six (6) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que quatre (4) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Robert Crépeau et Alain Duval architectes inc. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Constructions J. Boulais inc. »;

IL EST PROPOSÉ par Mme Denise Girard :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 090-390-45478 – CFP Pierre-Dupuy – mise aux normes – salle d'entreposage des gaz de soudure, soit accordé à l'entrepreneur « Constructions J. Boulais inc. » pour un montant total de 113 700,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 18 septembre 2014 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

10-CE-2014-2015

OCTROI DE CONTRAT – ENTRETIEN D'ÉQUIPEMENT DE CISCO

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles, en collaboration avec le Service des technologies de l'information, a procédé à une démarche d'appel d'offres public afin d'établir un (1) contrat pour l'entretien de l'équipement réseautique Cisco;

CONSIDÉRANT que six (6) fournisseurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que trois (3) fournisseurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et du Service des technologies de l'information à la suite de l'analyse des soumissions reçues;

IL EST PROPOSÉ par M. Michel Parent :

- 1° **QUE** le contrat relatif à l'entretien de l'équipement réseautique Cisco soit octroyé à « Softchoice LP », pour un montant approximatif de 341 602,50 \$, avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 18 septembre 2014 déposé par le Service des ressources matérielles et le Service des technologies de l'information;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

7

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2014

2° **QUE** ce contrat soit d'une durée de trois (3) ans, soit du 1^{er} novembre 2014 au 31 octobre 2017;

3° **QUE** la directrice du Service des technologies de l'information soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

AUTRES POINTS

11-CE-2014-2015

DÉPENSES DE LA PRÉSIDENCE DU CONSEIL – AUTORISATION

CONSIDÉRANT que l'article 4.1 de la *Politique de frais de déplacement et de voyage* adoptée par le Conseil des commissaires prévoit que les dépenses de la présidence du conseil sont autorisées par le Comité exécutif;

IL EST PROPOSÉ par Mme Valérie St-Laurent :

D'AUTORISER les dépenses de la présidente, au montant de 64,55 \$, pour la période du 4 juin au 10 septembre 2014.

Adoptée à l'unanimité

QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Aucune personne n'a pris la parole.

PAROLE AUX COMMISSAIRES

Un commissaire a pris la parole.

AJOURNEMENT OU CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 22 h 47.

Présidente

Secrétaire générale

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

8

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2014